



CS LEROY-SOMER CHAMPNIERS BASKET

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR RELATIVE AUX REGLES SANITAIRES COVID-19

07/09/20

1 - Périmètre

Ce document, établi en concertation avec les encadrants et validé par le Conseil d'Administration de l'association, est communiqué à l'ensemble des licenciés (et parents de licenciés mineurs).

Les règles suivantes sont obligatoires et applicables à l'ensemble des licenciés et leurs accompagnants, aux dirigeants et encadrants de l'association (club), aux spectateurs et clubs visiteurs sous couvert du manager COVID 19

Ces règles répondent aux exigences de la FFBB spécifiées dans le « Protocole de reprise sport amateur et activités vivre ensemble » (période à compter du 14/08/20) et celles de la Mairie de Champniers dans le cadre du prêt des équipements (salle omnisports, matériel) pour notre activité. Ce document sera révisé selon le niveau d'évolution des exigences de ces organismes ou internes à l'association (club).

2 – Règles

- Définitions

- Praticquant : toute personne pratiquant notre activité sur le terrain de basket (entraîneur-euse, joueur-euse)
- Dirigeant : membre du Conseil d'Administration élu lors de l'AG
- Accompagnant : personne responsable légale (ou déléguée) d'un enfant mineur
- Officiel : personne titulaire ou suppléante aux postes d'arbitre, chronomètre et table de marque.
- Spectateur : toute autre personne
- Aire d'activité : terrain de basket et couloirs le longeant
- Manager COVID 19 : Guillaume RABEL
- Référent COVID 19 : chaque entraîneur et coach d'équipe, suivant la définition du protocole FFBB (voir ci-dessous),

- Protocole FFBB

- Tout praticquant, membre du club ou club visiteur, est sensé le connaître et l'appliquer. En cas de litige ou question, le protocole FFBB est la référence.
- Il est disponible sur le site web de la FFBB (<http://www.ffbb.com/le-protocole-de-reprise-basket-amateur-et-activites-vivre-ensemble>) ou sur demande à votre club.

- Accès et vie dans les locaux

- Toute personne pénétrant dans la salle doit se désinfecter les mains avec un gel hydroalcoolique (personnel ou fourni par l'association) ou eau savonnée.
- Le port d'un masque réglementaire, couvrant le nez et la bouche, est obligatoire dans la salle, en dehors de l'aire d'activité.
- Le port d'un masque réglementaire est obligatoire pour les officiels.
- Le port d'un masque réglementaire n'est pas obligatoire pour les pratiquants et encadrants (mais que le coach lors des matchs, cf FFBB) dans l'aire d'activité.

CS LEROY-SOMER CHAMPNIERS BASKET

Siège Social : boulevard Marcelin Leroy -16015 Angoulême – <https://www.leroysomer-champniers-basket.com/>
Contacts : Secrétaire guillaume.rabel@mail.nidec.com – Président pascal.carriot@mail.nidec.com



CS LEROY-SOMER CHAMPNIERS BASKET

- Les accompagnants (une seule personne de préférence) et spectateurs ne doivent pas pénétrer dans l'aire d'activité. Seuls les pratiquants et encadrants peuvent accéder à l'aire d'activité.
 - Les vestiaires et douches ne sont pas accessibles. Seules les toilettes du bas (zone vestiaires) peuvent être utilisées.
 - Dans les tribunes, il doit y avoir au moins deux sièges non occupés (repérés par une croix) entre les spectateurs. Les sièges sur lesquels seraient déposés des vêtements (voir ci-dessous) sont à considérer comme utilisés par une personne.
 - Les pratiquants doivent arriver, de préférence, en tenue. Le changement de chaussures (obligatoire), éventuellement de tenue, avant et après l'activité, doit se faire dans les tribunes (vestiaires fermés).
 - Sous responsabilité des entraîneurs, les horaires d'utilisation des locaux doivent être strictement respectés afin d'éviter le recouvrement avec d'autres utilisateurs.
 - Circulation. L'accès est au niveau bas, entrée par la porte « accès sportifs », sortie par la porte « accès public » (suivre les marquages). Dans les gradins, la priorité est dans le sens de la descente.
- Pratique de l'activité sportive
- Chaque pratiquant doit avoir une bouteille d'eau personnelle, identifiée (initiales ou marquage)
 - Les ballons personnels ne sont pas autorisés.
 - Les entraîneurs sont responsables de la désinfection des ballons (désinfectant fourni par le club) avant chaque séance d'entraînement.
 - Une chasuble et une tenue de match (short + maillot club) seront attribuées à chaque joueur licencié. Ces tenues ne doivent jamais être échangées. Chacun devra les laver après utilisation et les rapporter à chaque entraînement/match (aucun autre prêt possible). Une caution pourrait être exigée pour cet équipement fourni par le club.
 - Les équipements utilisés (bancs, panneaux amovibles, table de marque, poignées de portes, etc) sont désinfectés sous responsabilité des entraîneurs en fin de séance.
 - Chaque entraîneur liste et archive (au moins 3 semaines) les noms des licenciés présents aux entraînements, ainsi que les dates correspondantes, et coche que les nettoyages ont été réalisés.

3 - Application des règles et contrôle

L'application de ces règles est avant tout de la responsabilité de chacun. Toute personne (ou son responsable légal) présentant les symptômes COVID-19 (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-le-covid-19>), ou ayant côtoyé une personne ayant eu ces symptômes, ne doit pas venir aux entraînements ou matchs avant d'avoir obtenu des résultats négatifs au test de dépistage. Le Manager ou référent COVID-19 du club doit obligatoirement être informé de ces situations.

La pédagogie sur ces règles, la vérification de leur application, la gestion administrative/sanitaire en cas d'alerte ou infection avérée, est de la responsabilité du Manager COVID 19, avec l'aide des référents, et sous couvert du Président qui doit être informé de toute alerte ou événement.

Le Manager COVID 19 ne pouvant être présent partout et à tout instant, les référents ont un rôle essentiel dans la transmission d'information.

Fait à Angoulême le 07/09/2020

Guillaume Rabel
Secrétaire

Pascal CARRIOT
Président

CS LEROY-SOMER CHAMPNIERS BASKET

Siège Social : boulevard Marcelin Leroy -16015 Angoulême – <https://www.leroy-somer-champniers-basket.com/>
Contacts : Secrétaire guillaume.rabel@mail.nidec.com – Président pascal.carriot@mail.nidec.com